

**DEPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE  
ARRONDISSEMENT DE NANTES  
COMMUNE DE SAINT JEAN DE BOISEAU**

**ARRETE N° 2023/AR-T034**

**Arrêté portant autorisation de travaux et  
réglementation de la circulation et du  
stationnement rue du Moulin Rothard**

Le Maire de la Commune de St Jean de Boiseau

VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211.1, L-2212.1 et s et L 2213.2,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée par la loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

VU le Code de la Route,

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière Livre I « *signalisation temporaire* » approuvée par l'arrêté du 6 Novembre 1992,

VU la demande présentée par l'entreprise AXIANS et l'entreprise CAUPAMAT, La Petite Rouillonnais, 44360 St Etienne de Montluc (cbirot@caupamat.fr)

**CONSIDERANT** qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre les dispositions réglementaires destinées à assurer la sécurité publique,

**SUR PROPOSITION** de la directrice du pôle sud-ouest, Nantes Métropole,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1** – En raison de travaux d'installation d'un pylône de télécommunication rue du Moulin Rothard, la circulation sera interdite sauf riverains, services de secours, cars de transports scolaires et camions de collecte des déchets, le 24 mars et le 03 avril 2023. La déviation se fera par la rue des Petites Landes et la rue du Pellerin.

**ARTICLE 2** – La signalisation réglementaire et l'affichage de l'arrêté sur le lieu des travaux seront mis en place par le pétitionnaire.

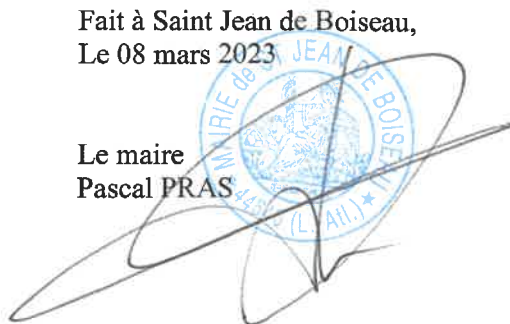
**ARTICLE 3** – Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la directrice du pôle sud-ouest, Nantes Métropole, Monsieur le Chef de Gendarmerie du Pellerin sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Pellerin
- Madame la Présidente de Nantes Métropole (pôle sud-ouest)
- L'entreprise CAUPAMAT

Fait à Saint Jean de Boiseau,

Le 08 mars 2023

Le maire  
Pascal PRAS

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Saint-Jean-de-Boiseau. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE SAINT JEAN DE BOISEAU' around the perimeter and '44360 ST ETIENNE DE MONTLUC' at the bottom. Overlaid on the stamp is a large, dark handwritten signature, which appears to be 'Pascal PRAS'.